

régions côtières. Il faudrait mettre au point une stratégie globale pour s'attaquer aux sources de pollution d'origine terrestre; nous nous engageons à apporter une contribution à cet égard. Nous poursuivons nos efforts en vue d'éviter les déversements d'hydrocarbures; en outre, nous lançons un appel en faveur de la prompte entrée en vigueur de la Convention de l'Organisation maritime internationale (IMO), et nous nous réjouissons des travaux menés par cette organisation afin d'élaborer une convention internationale sur les déversements d'hydrocarbures. Nous nous inquiétons de l'impact de la dégradation de l'environnement et des pratiques de pêche non réglementées sur les ressources biologiques marines. Nous appuyons la coopération au niveau des activités visant à préserver les ressources biologiques marines et reconnaissons l'importance des organisations régionales des pêches à ce chapitre. Nous demandons à tous les pays concernés de respecter les régimes de conservation.

70. Si l'on veut venir à bout des dommages à l'environnement d'origine énergétique, priorité doit être accordée à l'amélioration du rendement énergétique et à la mise au point d'autres sources d'énergie. Pour les pays qui choisissent cette option, l'énergie nucléaire continuera de contribuer de façon sensible à notre approvisionnement énergétique et peut jouer un rôle substantiel dans nos efforts visant à empêcher l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Pour préserver la santé et l'environnement et assurer une sécurité maximale, les pays devraient continuer de veiller à l'instauration et à l'application de normes de rendement optimales à l'échelle mondiale en ce qui concerne le nucléaire et les autres formes d'énergie.

71. Il est indispensable que les pays industrialisés et les pays en développement coopèrent à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux de l'environnement. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu en 1992, sera une occasion importante d'arriver à une entente générale sur une action commune et des plans coordonnés. Nous notons avec intérêt les conclusions du Forum de Sienna sur le droit international de l'environnement, et

suggérons de les examiner avant la tenue de la Conférence en 1992.

72. Nous reconnaissons que les pays en développement bénéficieront d'une assistance financière et technique accrue pour les aider à résoudre les problèmes environnementaux que viennent aggraver la pauvreté et le sous-développement. Les programmes des banques multilatérales de développement devraient être renforcés de sorte à mieux protéger l'environnement, notamment par des études d'impact et des plans d'action en matière d'environnement, et à promouvoir l'efficacité énergétique. Nous reconnaissons que les échanges dette-nature peuvent effectivement contribuer à la protection de l'environnement. Nous examinerons les façons dont la Banque mondiale pourrait coordonner les mesures à cet égard.

73. Pour pouvoir intégrer les objectifs économiques et environnementaux, les décideurs au sein du gouvernement et de l'industrie ont besoin des outils nécessaires. Il faut, en ce qui concerne l'environnement, accroître la coopération au niveau de la recherche et de l'analyse scientifique et économique. Nous reconnaissons l'importance de coordonner les efforts de collecte de données-satellite sur la Terre et son atmosphère, et de partager ces données. Nous nous réjouissons des entretiens actuellement menés en vue de l'établissement d'un réseau international, et les encourageons. Il est aussi important de faire participer le secteur privé, qui peut jouer un rôle clé dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux. Nous encourageons l'OCDE à accélérer ses travaux fort utiles sur l'environnement et l'économie. L'élaboration d'indicateurs environnementaux et la mise au point d'approches axées sur le marché pouvant servir à réaliser les objectifs environnementaux revêtent une importance particulière. Nous nous réjouissons aussi de la proposition du Canada d'accueillir en 1991 une conférence internationale sur la compilation et la diffusion des informations en matière d'environnement au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous souscrivons à l'étiquetage « environnemental » volontaire des produits en tant que mécanisme répondant aux besoins des consommateurs et des producteurs, tout en favorisant l'innovation.